



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

N°: 106  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 12 JUILLET 1982

## LE CANADA ET L'INDONÉSIE SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, et le ministre indonésien des Mines et de l'Energie, Monsieur Subroto, ont signé aujourd'hui un accord entre les gouvernements du Canada et de la République d'Indonésie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Accord est une indication positive de l'importance que les deux pays attachent à la coopération dans ce domaine. De plus, il ouvre la voie aux ventes d'uranium canadien et au transfert de techniques canadiennes à l'Indonésie, y compris le CANDU. Pour sa part, l'Indonésie est en train de mettre au point un programme nucléaire.

L'Accord répond à toutes les exigences de la politique canadienne en matière de non-prolifération. La République d'Indonésie est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a conclu par ailleurs un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui prévoit l'application des garanties de l'Agence à toutes les activités nucléaires du pays.

Le Canada a conclu des accords de coopération nucléaire avec un grand nombre de pays, tels l'Australie, le Japon, la Roumanie, la Finlande, la Suède, la Corée du Sud, les Etats-Unis et la Communauté européenne de l'énergie atomique. Au cours des derniers mois, des accords semblables ont été négociés avec les Philippines, le Mexique et l'Egypte.